

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	11

DATE DE LA CONVOCATION

22/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

22/03/2024

Séance du Vendredi 29 Mars 2024, à la mairie de Féricy

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE Corentin, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, ROCHER Catherine.

Absents excusés :

CARPENTER James qui a donné pouvoir à GERMAIN Jean-Luc  
FOURGOUX-LECLERC Catherine qui a donné pouvoir à DESPOTS Hervé  
HAMEON Yoann qui a donné pouvoir à ALLEYRAT Paul

Absente :

MENET Sophie

DESPOTS Hervé est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Subventions aux associations 2024**

M. le maire rappelle que nous avons réceptionné 7 demandes de subvention : 3 associations extérieures et 4 associations fériciennes.

Au vu des finances de la commune, la commission finances propose de privilégier les 3 associations fériciennes en leur octroyant le même montant de subvention (montant identique à leurs demandes) que l'année précédente à savoir 1 400€ à l'association FCL, 600€ à l'association ACCAF et 100€ à l'Association Autonome des Parents d'Elèves de Machault et Féricy.

Les 200€ restants de l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations pourrait être attribués à l'Association des Parents d'Elèves de Vulaines sur Seine où de nombreux Fériciens fréquentent le collège Beltrame.

Par délibération, à 8 voix pour et 3 abstentions, **l'association Féricy Culture Loisirs (FCL)** percevra une subvention communale à hauteur de **1 400€** pour l'année 2024

Par délibération, à 10 voix pour et 1 abstention, **l'Association Communale de Chasse Agréée de Féricy (ACCAF)** percevra une subvention communale à hauteur de **600€** pour l'année 2024

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, **l'Association Autonome des Parents d'Elèves de Machault et Féricy (AAPEMF)** percevra une subvention à hauteur de **100€** pour l'année 2024

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, **l'Association Autonome des Parents d'Elèves de Vulaines sur Seine (APEEV)** percevra une subvention à hauteur de **200€** pour l'année 2024

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le 02 avril 2024

Publié le 02 avril 2024

  
Le secrétaire de séance  
Hervé DESPOTS

Extrait certifié conforme  
à Féricy, le 02 Avril 2024

Le Maire,  
Jean-Luc GERMAIN

